



1825
boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1R4

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

téléphones 514 937 6168
800 599 6168
télécopieur 514 933 0242
courriel info@oaq.com
toile www.oaq.com

Quelle architecture pour nos grands projets? L'Ordre des architectes s'interroge sur les intentions du gouvernement.

Montréal, le 9 mars 2011- Après les annonces successives des dernières semaines concernant tout autant le nouvel amphithéâtre de Québec que le CHUM de Montréal, l'Ordre des architectes est inquiet du message adressé à la population par le gouvernement Charest en matière d'architecture.

Dans le cas du CHUM, après la promesse répétée depuis l'abolition de l'Agence des PPP que l'architecture serait davantage prise en compte, y compris dans les projets de partenariats public-privé, le gouvernement a finalement choisi le seul concurrent encore en lice au fil d'arrivée. Est-il nécessaire de préciser que, dans un tel cas, non seulement il devient difficile de parler d'émulation ou de concurrence, mais les critères dévolus à la qualité du concept n'ont pas été pris en compte dans la sélection du projet gagnant? La qualité du concept comprend notamment la réponse adéquate aux besoins et la durabilité. Qui donc peut avoir l'idée de célébrer une victoire quand l'adversaire déclare forfait?

Rappelons que, déjà pour les projets de salle de l'OSM ou de centre de recherche du CHUM, tous deux en PPP, les propositions bâties n'ont pas « joué » dans le choix du consortium. Dans le premier cas, un seul se qualifiait en terme de solidité financière et restait donc en lice ; dans le second cas, son concurrent s'était désisté.

L'absence d'intérêt porté aux caractéristiques du bâtiment est d'autant plus dommageable que, dans ce mode de construction, le dialogue direct et habituel entre les concepteurs, le client final et les usagers n'existe pas. Il est, par essence, filtré par les juristes et financiers des consortiums dans lesquels les architectes sont pieds et poings liés.

En ce qui concerne l'amphithéâtre de Québec, nous sommes extrêmement surpris de la déclaration du maire Régis Labeaume qui affirme qu'il « ne veut pas gagner de concours d'architecture. » Ces propos semblent en totale contradiction avec ceux qu'il a pu formuler à d'autres occasions, notamment en décembre dernier lors du Colloque sur l'innovation en architecture organisé par la Ville de Québec.

Il érigeait alors en modèles Paris, Londres, Rome ou New York, parlait de « se doter d'un concept qui définisse l'esprit qu'on veut donner au lieu » et de « marque distinctive » ainsi que du « besoin d'un ensemble architectural harmonieux ». « On



souhaite personnaliser davantage chaque construction, les propriétaires doivent chercher à se démarquer », ajoutait-il. Dans la même intervention, il disait vouloir « une complète requalification » et « inventer une personnalité urbaine » au secteur d'Expo-Cité où serait localisé le futur amphithéâtre. Cette ambition aurait-elle fait long feu ?

Nous souhaitons que le gouvernement du Québec réagisse à ces paroles du maire Labeaume et saisisse cette opportunité de faire mieux. Rappelons qu'il finance 50% du projet et que plusieurs de ses ministères font la promotion des concours d'architecture et les ont imposé dans des projets de construction majeurs.

Dans le prolongement de sa mission de protection du public, laquelle passe par la défense de la qualité du cadre bâti, l'Ordre se positionne aussi souvent que possible pour inciter le gouvernement du Québec à affirmer haut et fort l'intérêt public de l'architecture, comme c'est le cas dans plusieurs autres pays. L'Ordre continuera sans relâche ses efforts en ce sens, que ce soit auprès des municipalités, des différents paliers de gouvernement, de tout autre organisme ou association, et sur des sujets aussi variés que le bois en construction, le développement durable, les allégations de collusion dans l'industrie de la construction, la promotion de l'excellence ou des concours d'architecture. Nous appuyons les voix qui s'élèvent en faveur de la prise en compte de la qualité architecturale au Québec.

L'Ordre a notamment été particulièrement actif sur le dossier des PPP, menant un combat constant pour faire abandonner la vision dogmatique de ce mode tel que mis en œuvre au Québec depuis 2004 et pour en dénoncer les travers : études et mémoires parlementaires, représentations diverses, publications de communiqués ou de dossier dans le magazine Esquisses.

-30-

Source:
Pierre Frisko
Responsable des communications
514-937-6168 p.223
